



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-318
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

DEMENAGEMENT
6 RUE VICTOR HUGO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise de déménagement MOVE DEM13 pour Monsieur PARAZOLS Jean Michel au 6 rue Victor Hugo ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Victor Hugo dans la partie comprise entre la rue Lamartine et le boulevard Gambetta, pour le déménagement par l'entreprise MOVE DEM13 pour Monsieur PARAZOLS Jean Michel au 6 rue Victor Hugo, le vendredi 11 juillet 2025 de 7h30 à 20h00.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par la rue Lamartine.

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur l'entreprise MOVE DEM13 pour Monsieur PARAZOLS Jean Michel.

Article 4 :

L'accès des riverains à leurs propriétés sera maintenu dans la mesure du possible. L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer, en cas de nécessité, le passage des véhicules de secours et d'interventions.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêt

Fait à Clermont l'Hérault, le 2 juin 2025.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE CLERMONT L'HERAULT". In the center of the stamp is a red emblem, likely the coat of arms of the commune. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Jean-Marie SABATIER.